
Réunion de la commission « Démographie et Questions sociales » du 25 juin 2024

SYNTHÈSE

La commission « Démographie et Questions sociales » s'est réunie le 25 juin 2024 sous la présidence de Jean-Philippe Vinquant.

Christel Colin et Christelle Minodier, rapporteuses de la commission, ont présenté **le programme annuel de travail des producteurs** de données. Plusieurs opérations concourent au développement de la connaissance des familles : le pilote de l'enquête Familles de l'Insee, adossée au recensement de la population ; les grandes enquêtes et cohortes de l'Ined telles Erfi, Elfe, Famille-Employeur (conciliation vie familiale et vie professionnelle) seront rééditées ou poursuivies, tandis que seront diffusées les données des enquêtes Migrations, Famille et Vieillesse dans les Drom, et Envie (vie affective des jeunes adultes), ainsi qu'une microsimulation des coûts publics d'accueil de la petite enfance.

L'avis de moyen terme n° 5, préconisant d'approfondir l'analyse des enjeux générationnels, se concrétise avec les enquêtes ENRJ (revenus des jeunes), Share (santé et retraite) et Hilauseniors (habitat seniors) qui seront lancés en 2024.

En lien avec l'avis de moyen terme n° 8, qui incite à mieux observer les vulnérabilités, plusieurs enquêtes menées par la Drees sont en préparation ou en cours : Autonomie et Olinpe (protection de l'enfance) et l'enquête Sans Domicile (avec l'Insee). Parallèlement, l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives réalise l'enquête Enclass et le volet Outre-mer de l'enquête Esspri (santé et substances en prison). Share permettra d'étudier la vulnérabilité des personnes âgées.

Concernant l'observation des inégalités (avis de moyen terme n° 3), l'enquête Santé 2025 est en préparation tandis que les inégalités en matière de revenus et de patrimoine seront traitées avec les enquêtes annuelles ERFS (revenus fiscaux et sociaux), SRCV (ressources et conditions de vie), et avec la diffusion d'une nouvelle édition de « Revenus et patrimoine des ménages ». Le dispositif Elvis porté par la Cnav (Caisse nationale d'assurance vieillesse) suit particulièrement le vieillissement et les inégalités sociales.

La connaissance des conditions de vie, de la transition écologique et de l'inflation (avis de moyen terme n° 1), pourra s'appuyer en 2024 sur l'enquête Logement dont la collecte se poursuit tandis que les enquêtes Emploi du temps et Budget de famille sont en préparation. Les travaux sur l'indice des prix à la consommation se poursuivent avec le changement de base, l'augmentation de la taille de l'échantillon de relevés de prix par internet, l'extension des relevés moissonnés sur internet (hôtels...) et de celui des données de caisse (hard discount).

Enfin, différentes études permettant de mieux connaître le public et les sportifs des Jeux olympiques et celui des usagers du pass Culture sont réalisés en 2024.

La commission a ensuite abordé, en point central, l'amélioration de la connaissance sur la transmission intergénérationnelle des inégalités, conformément à l'avis n° 5 du moyen terme.

L'Insee a d'abord présenté le module Transmission des inégalités de l'enquête SRCV qui comporte un volet sur le logement, un autre sur l'environnement familial et un troisième sur les privations subies à 14 ans, par analyse de cohorte. France Stratégie a ensuite donné les principaux résultats d'une étude s'appuyant sur ce module de SRCV pour déterminer un indice de précarité à l'adolescence : l'absence de diplôme des parents est fortement corrélée avec le niveau de précarité des futurs adultes.

L'étude du patrimoine est un second axe pour évaluer la transmission des inégalités. Ainsi, l'enquête *Histoire de vie et patrimoine* menée par l'Insee depuis 1986 s'y attache en décrivant les donations reçues et versées d'une part et d'autre part les aides apportées aux enfants par leurs parents. Il apparaît ainsi que les ménages concernés par les donations et les aides sont déjà les mieux dotés en patrimoine. Depuis 2014, une partie de

l'échantillon de cette enquête réalisée tous les trois ans est panéalisée en vue de mieux appréhender les mécanismes d'accumulation, notamment le rôle des transmissions.

Pour analyser l'influence du milieu familial d'origine sur le revenu des jeunes adultes et, plus généralement, la mobilité intergénérationnelle dans l'échelle des revenus, lorsqu'il était à l'Insee Michaël Sicsic s'est appuyé sur les données de l'Echantillon démographique permanent (EDP) qui permet de relier des données sur les revenus des parents à ceux de leurs enfants. Les résultats montrent que la France ne se situe pas, comme il est souvent admis, parmi les pays où la reproduction sociale des inégalités est la plus élevée mais plutôt dans la moyenne des pays de l'OCDE, avec une mobilité ascendante plus forte que celle ressentie par les Français, concernant davantage certains profils : hommes, immigrés, diplômés, hab. l'Ile-de-France...

Deux autres présentations ont permis d'éclairer des aspects différents de la transmission des inégalités dans le domaine de la pratique sportive et associative d'abord, puis dans celui des pratiques culturelles. Elles mettent en évidence que le milieu social n'est pas toujours déterminant. L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) montre s'agissant du sport que pratiquer avec ses parents pendant l'enfance favorise la pratique à l'adolescence ; les pratiques sportives et les vacances organisées sont plus fréquentes dans les milieux aisés. En revanche, pour les pratiques culturelles, le SSM Culture s'est appuyé sur les panels Depp et les données issues de la cohorte Elfe (Etude longitudinale française depuis l'enfance) pour montrer que les habitudes prises dans l'enfance peuvent atténuer l'influence du milieu d'origine, et que les mutations de ces pratiques culturelles peuvent amener un maintien ou une recomposition des inégalités sociales.

Daniel Verger, du Secours catholique, a souligné l'importance de ces études pour « briser le cercle de la pauvreté » et justifier, par exemple, les investissements dès la petite enfance (même si l'OCDE établit que 6 générations sont nécessaires pour sortir de la pauvreté...). La grande hétérogénéité des parcours rend nécessaire des observations longitudinales pour capter l'influence des événements de la vie (mise en couple, enfants, séparation, chômage...) sur le développement des inégalités. Ces approches montrent que la transmission ne se résume pas au revenu : c'est aussi le quartier, le recul des services publics, l'éloignement des commerces, l'accessibilité à la culture et au sport... sans oublier les effets très forts de la culpabilisation des pauvres dans le discours ambiant.

Plusieurs interventions ont ensuite souligné la richesse des éléments de connaissance déjà produits, qui peuvent donner l'image d'un déterminisme important même si l'étude des mobilités ascendante et descendante tempère ce constat : le niveau de revenu des parents ne détermine pas à lui seul, loin s'en faut, le niveau de revenu des enfants, qui dépend pour l'essentiel de nombreux autres facteurs contre l'effet desquels la politique publique peut agir.

Les principales modifications du **bulletin individuel de recensement (BI)** ont ensuite été présentées par Christel Colin, directrice des statistiques démographiques et sociales à l'Insee. De nouvelles questions vont concerner dès 2025 la pratique et la fréquence du télétravail, les limitations d'activités (indicateur « GALI ») et le lieu de naissance des parents, ces deux dernières questions n'étant pas obligatoires. La diffusion interviendra au bout du cycle de 5 années, sur des zones d'une taille suffisante pour éviter tous risques d'identification.

La CGT a réagi à l'intégration de la question sur le pays d'origine des parents, regrettant l'insuffisance de la concertation sur ce sujet rendu encore plus sensible dans la conjoncture politique actuelle et dénonçant le risque que l'Insee fabrique une nomenclature qui sépare les gens selon leur origine. Par ailleurs, les informations du BI circulant aussi sur papier dans les mairies, le secret statistique serait menacé. Le débat a pointé que les acteurs ont encore besoin de données, autant que possible localisées, pour mieux mettre en évidence et combattre les discriminations. L'Insee a rappelé d'une part l'intérêt général de ces questions, notamment pour les chercheurs et d'autre part qu'il appartient au Comité du secret statistique de veiller à donner un avis favorable à l'accès à ces données à ceux qui s'engagent à produire de la connaissance et à diffuser leurs travaux. Des sanctions au manquement du secret statistique existent. La vigilance est et sera de mise pour préserver le secret des déclarations quel que soit le mode de collecte.

La commission a ensuite examiné une **demande d'avis d'opportunité concernant l'enquête Mobilité des personnes** présentée par le SDES, service statistique des ministères en charge de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports, qu'elle a accordé.

La réunion s'est achevée par l'avis favorable donné à deux **demandes d'accès au titre de l'article 7 bis de la loi de 1951**, formulées par l'Insee pour des données de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole et par la Drees pour le SI de l'Aide sociale à l'enfance.